



# Municipalité de Crassier

---

Au Conseil communal

**Préavis no 33/2024**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF  
985'000.00 pour financer la réfection des 2 ponts sur le  
Boiron et du revêtement de chaussée du giratoire de la  
Douane**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Dans le cadre des inspections des ouvrages pour la Commune de Crassier, le bureau FLK Ingénieurs Civils a été mandaté pour l'établissement d'un projet d'assainissement des ponts sur le Boiron dit « Route de Divonne / Douane » et dit « Route de Genève ».

Le premier pont/ouvrage dit « Route de Divonne / Douane » permet à la route cantonale RC n°11-B-P de traverser la frontière pour rejoindre la Ville de Divonne en France voisine en franchissant la rivière du Boiron. L'ouvrage fait partie des itinéraires pour les convois exceptionnels de type III.

Les archives cantonales ont permis de dater la construction de l'ouvrage actuelle à 1916.

Il s'agit d'un pont dalle en béton armé d'une travée d'environ 4.50 m de portée et de 11.65 m de large. Il supporte une chaussée de 8.35 m de largeur ainsi que deux trottoirs de 1.73 et 1.58 m.

Cet ouvrage, transféré à la Commune par la DGMR (Ex-Service des Routes) du Canton de Vaud en 2003 n'a, a priori, jamais fait l'objet de réfection malgré le fait que les dimensions actuelles ne correspondent pas aux plans originaux.

Il fait l'objet de grosses détériorations en particulier au niveau de l'intrados du tablier où une dégradation importante du béton ainsi qu'une mise à nu et une corrosion avancée des armatures ont été constatés.

Le deuxième pont/ouvrage dit « Route de Genève » permet à la route cantonale RC n°11-B-P de traverser la localité et de relier la partie Nord-Ouest du village à la partie Sud-Est en franchissant la rivière du Boiron. L'ouvrage fait partie des itinéraires pour les convois exceptionnels de type III.

Le pont fait partie d'un projet de correction des routes cantonales Route de Genève et Route de Divonne. Conçu par le bureau technique A. Reymond Ingénieur, l'ouvrage d'origine, a été construit en 1948 – 1950.

D'environ 10,50 m de portée simple, l'ouvrage est un pont dalle multi poutres en béton armé reposant sur deux murs de culées également en béton armé. Il supporte une chaussée de 7.00 m de largeur ainsi que deux trottoirs de 2,00 m de largeur.

Cet ouvrage, transféré à la Commune par la DGMR (Ex-Service des Routes) du Canton de Vaud en 2003 n'a, a priori, jamais fait l'objet de réfection.

Il fait l'objet de grosses détériorations en particulier au niveau des poutres se trouvant au droit des grilles d'évacuation des eaux de ruissellement de la chaussée où une dégradation importante du béton ainsi qu'une mise à nu et une corrosion avancée des armatures ont été constatés.

Pour rappel et information, les 2 ponts font actuellement l'objet d'une restriction du tonnage (<18 To) pour la circulation des véhicules en raison du mauvais état de ces ouvrages.

Dans le cadre de ces travaux de réfection de pont, qui vont nécessiter la mise en place de déviations et de restrictions de trafic, il a été décidé de procéder, par la même occasion, à la reprise de la couche de roulement du giratoire situé à proximité de la Douane. Le giratoire de la Douane ou de « l'Aqueduc », créé en 2014, au carrefour des Routes de Genève (RC n°11-B-P), Route de la Rippe (RC n°12-B-P), Route de Divonne (RC n°11-B-P) et Rue de la Tour permet de connecter la frontière française de Divonne à Vich (par la RC n°12-B-P), à Nyon (par la RC n°11-B-P) et à l'échangeur de Coppet (par la RC n°2-B-P).

Ce carrefour giratoire a été créé dans le bourg historique du village de Crassier.

Les charges de trafic, en baisse sur certains axes, mais restant très importantes, ont pour impact une forte dégradation des enrobés dans le giratoire en particulier sur les mouvements provenant de la route de Genève en direction de la Douane et ceux de la Route de La Rippe en direction de la Route de Genève.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet concerne, en 1<sup>er</sup> lieu, la réfection et la rénovation des tabliers et poutres des 2 ponts sur le Boiron.

Ces travaux vont nécessités la mise en place d'un alternat de circulation sur chaque pont afin de pouvoir travailler en ½ chaussée et ainsi procéder aux différentes réfections des armatures et bétons du pont, de la reprise des étanchéités des tabliers, de la reprise des évacuations des eaux de ruissellement et la réfection des enrobés. Ces travaux vont nécessités environ 15 semaines de travaux.

En second lieu, les travaux du giratoire de la Douane vont nécessités la fermeture totale de la circulation du giratoire afin de pouvoir procéder au rabotage et à la réfection de la couche de roulement sur l'ensemble de l'anneau circulaire du giratoire. Ces travaux vont nécessités la fermeture totale du giratoire durant 3 jours complets. Suite aux premiers échanges avec la DGMR, cette réfection sera à programmer durant un week-end pendant la période de vacances estivales 2025.

Toutes les déviations et restrictions de trafics prévues sont réalisées en accord et en concertation avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud (DGMR) ainsi qu'avec les Transports Publics Nyonnais (TPN).

## 3. ASPECTS FINANCIERS

Le coût des travaux a été établi sur la base d'estimations réalisées par les bureaux d'ingénieurs qui ont établi le projet (Bureau FLK pour les 2 ponts et Bureau BS&A pour le giratoire). Chaque ouvrage fera l'objet d'une mise en soumission indépendante.

Compte tenu du montant et, conformément à la Loi sur les marchés publics, les procédures retenues pour les différents appels d'offre seront celles dites sur « invitation ».

Une demande de subvention sera transmise à la DGMR (Direction générale Mobilité et Routes) de l'Etat de Vaud au titre de participation du Canton à l'entretien des routes cantonales en traversée de localité. Le taux de subvention est établi par les autorités de la DGMR pour les travaux de renouvellement de la couche de roulement.

Une demande de subvention sera également transmise à la DGMR pour l'entretien et la rénovation des ponts, le taux de subvention est aussi établi par les autorités de la DGMR pour ce type de travaux.

## 4. ASPECTS FONCIERS

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public ou de l'espace public (servitude).

**5. ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE****Dimension économique**

Le financement et planification aujourd'hui de mesures régulières d'entretien des voiries permettent de prolonger la durée de vie des infrastructures. Le concept est en adéquation avec une gestion parcimonieuse des finances communales.

Bien évidemment, l'ensemble des travaux prévus seront mis en soumission conformément à la Loi sur les marchés publics.

**Dimension sociale**

Dans un contexte économique plus tendu, il est important que les collectivités publiques investissent dans leurs infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité. Dans ce projet, ce sont plusieurs entreprises, dont la plupart locales, qui sont et seront sollicitées.

**Dimension environnementale**

Les mesures d'entretien préconisées permettent de pérenniser les voiries communales en évitant une dégradation trop rapide des couches de roulement. Cette action évite à terme une réfection plus lourde des chaussées, la sauvegarde de ressources naturelles (graviers) et l'élimination de matériaux en décharge contrôlée.

Une part prépondérante des fraisâts (rabotage des couches de roulement) sera recyclée par l'entreprise en centrale à bitume (refonte en produits bitumineux). Les matériaux souillés (HAP>20'000) seront éliminés conformément à la filière préconisée.

**6. REFECTION DE 2 PONTS ET DU GIRATOIRE DE LA DOUANE****Devis et régularisation des travaux déjà effectués (urgence et obligatoire)**

Le montant estimatif total des travaux s'élève à **CHF 982'340.00 TTC**.

Il se décompose de la manière suivante :

**Ponts.**

1.	Inspection des ponts – La Transfo Sàrl	Fr.	12'200.00
2.	Signalisation déviation	Fr.	5'100.00
3.	Honoraires phase urgente des ponts – FLK ingénieurs	Fr.	23'420.00
4.	Travaux de réfection du pont de la Douane	Fr.	210'000.00
5.	Travaux de réfection du pont de la Route de Genève	Fr.	320'000.00
6.	Travaux de gestion de la circulation et de restriction de trafic	Fr.	21'000.00
7.	Honoraires phase d'étude pour les ponts-FLK ingénieurs	Fr.	39'800.00
8.	Honoraires phase d'exécution pour les ponts-FLK ingénieurs	Fr.	34'200.00
9.	Prestations d'ingénieurs civils – BAMO – BS&A	Fr.	35'100.00
10.	Tests HAP pour les enrobés des ponts	Fr.	3'000.00

11.	Travaux de marquage et signalisation définitive	Fr.	5'000.00
12.	Divers et imprévus (environ 5%)	Fr.	35'500.00
13.	TVA 8.1% - arrondi	Fr.	60'290.00
<b>Total</b>		<b>Fr.</b>	<b>804'610.00</b>

**Giratoire.**

14.	Honoraires phase d'étude pour le giratoire – BS&A	Fr.	5'940.00
15.	Travaux de réfection du giratoire	Fr.	110'000.00
16.	Travaux de gestion de la circulation et de restriction de trafic	Fr.	20'000.00
17.	Honoraires phase d'exécution pour le giratoire – BS&A	Fr.	6'000.00
18.	Travaux d'expertise des enrobés du giratoire (ERTEC + Perrin Frères SA)	Fr.	8'750.00
19.	Travaux de marquage et signalisation définitive	Fr.	4'300.00
20.	Signalisation préventives	Fr.	1'520.00
21.	Divers et imprévus (environ 5%)	Fr.	7'900.00
22.	TVA 8.1% - arrondi	Fr.	13'320.00
<b>Total</b>		<b>Fr.</b>	<b>177'730.00</b>
Total TTC		Fr.	982'340.00
<b>Total du budget TTC à prévoir (arrondi)</b>		<b>Fr.</b>	<b>985'000.00</b>

Remarques :

Les honoraires d'ingénieurs comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de plans d'exécution et au suivi des travaux, ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

Les travaux, à l'exclusion des travaux d'entretien, peuvent être subventionnés à concurrence de 50% au maximum de la dépense. Les travaux de renouvellement des revêtements de chaussées peuvent en outre être mis au bénéfice d'une subvention à taux réduit. (Loi sur les routes (LRou) article 56)

**7. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT**

Préavis d'investissement N° 33/2024 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 985'000.00 pour financer la réfection des 2 ponts sur le Boiron et du revêtement de chaussée du giratoire de la Douane.

**Financement**

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'investissement de la législature 2021-2026.

## Amortissement

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse de durées d'amortissement prévue par le Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) article 17 – annexe 1., et selon les principes régissant les comptes annuels validé par la Municipalité le 10 avril 2024.

- Ponts – 40 ans
- Routes – 20 ans – revêtement de chaussée

Les subventions seront déduites de l'investissement et l'amortissement sera réévalué selon les nouvelles directives MCH2.

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis municipal n° 33/2024 relatif à une demande de crédit de **CHF 985'000.- TTC** pour la réfection des 2 ponts sur le Boiron et la réfection du revêtement de chaussée du giratoire de la Douane ;
- Oûi le rapport de la commission en charge de l'étude des préavis municipaux relatifs aux constructions communales ;
- Oûi le rapport de la commission de gestion ;
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des 2 ponts et du giratoire ;
2. D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 985'000.00 ;



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 novembre 2024 pour être soumis au Conseil communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :  
S. Melly

La Secrétaire :  
B. Isabettini



### Annexes :

- Plan CA 24628-PRJ-11.pdf
- Plan CA 24628-SIT-21-Installation de chantier.pdf
- M24030 - 01 à 06 - Pont sur le Boiron - Route de Genève
- M24030 - 01 à 06 - Pont sur le Boiron - Route de Divonne
- Synthèse d'investissement

Art. 44 / Règlement Conseil communal : *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission.*  
Délégué municipal à convoquer : M. Christophe Kappeler